

Ständerat

Conseil des États

Consiglio degli Stati

Cussegl dals stadis



Commission de la science, de
l'éducation et de la culture
CH-3003 Berne

www.parlement.ch
wbk.csec@parl.admin.ch

À l'attention des gouvernements
cantonaux

4 novembre 2022

[21.327](#) é Iv. ct. BL. Mesures en vue d'une association à part entière de la Suisse au programme de recherche Horizon Europe

[21.328](#) é Iv. ct. BS. Mesures en vue d'une association à part entière de la Suisse au programme de recherche Horizon Europe

Ouverture de la procédure de consultation

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement,

Le 17 octobre 2022, dans le cadre de la mise en œuvre des initiatives cantonales « Mesures en vue d'une association à part entière de la Suisse au programme de recherche Horizon Europe », la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des États (CSEC-E) a approuvé un avant-projet de loi fédérale sur le fonds pour l'encouragement de la coopération internationale et de l'excellence en matière de recherche et d'innovation (loi sur le fonds Horizon). La CSEC-E a chargé son secrétariat de lancer une consultation sur cet avant-projet auprès des cantons, des partis politiques, des associations faïtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, des associations faïtières de l'économie ainsi qu'auprès d'autres milieux concernés. Nous vous faisons parvenir, en annexe, les textes en question pour avis.

Le délai de réponse est fixé au 15 février 2023.

À l'heure actuelle, la Suisse est considérée comme un pays tiers non associé dans le cadre du programme Horizon Europe ainsi que des programmes et initiatives qui y sont liés (Euratom, ITER et Digital Europe). Le projet de loi faisant l'objet de la consultation vise la



création d'un fonds ayant pour but de mieux garantir les moyens en faveur de la recherche suisse pour la période de programme actuelle d'Horizon Europe, afin que la Suisse dispose d'une base de financement aussi stable que si elle était associée au programme. D'une durée limitée, le fonds en question, baptisé « fonds Horizon », restera en place tant que la Suisse ne pourra pas prendre part aux programmes-cadres européens pour la recherche et l'innovation.

La procédure de consultation se déroulera **par voie électronique** ; les documents relatifs à la consultation sont disponibles sur les pages suivantes :

Portail du gouvernement suisse : <https://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>

Services du Parlement : <https://www.parlament.ch/fr/organe/commissions/commissions-thematiques/commissions-csec/rapports-consultations-csec>

Après expiration du délai de consultation, les avis reçus seront publiés sur Internet. Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (RS 151.3), nous nous efforçons de publier des documents accessibles à tous. Aussi vous saurions-nous gré de nous faire parvenir votre avis dans la mesure du possible sous forme électronique (**de préférence en format Word**), dans le délai imparti, à l'adresse suivante : vernehmlassungen@sbfi.admin.ch

Mme Beatrice Tobler (058 462 56 80; beatrice.tobler@sbfi.admin.ch), du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), Mme Katharina Affolter (058 462 62 08; katharina.affolter@efv.admin.ch) de l'Administration fédérale des finances et Mme Mirjam Amstutz (058 322 91 31; mirjam.amstutz@parl.admin.ch), du secrétariat des Commissions de la science, de l'éducation et de la culture, se tiennent volontiers à votre disposition pour tout complément d'information.

En vous remerciant d'avance de votre précieuse collaboration, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Benedikt Würth
Président de la commission

Annexes :

- projet mis en consultation et rapport explicatif
- liste des destinataires de la consultation